



Communiqué de presse

30 juin 2017

Décès de Simone Veil

« Comme tous nos concitoyens, nous apprenons avec une immense tristesse le décès de Simone Veil. Elle incarnait le combat pour le droit des femmes, pour leur santé, mais aussi pour le vivre-ensemble face à tout ce qui le met à mal et face à tous ceux qui le rejettent.

La MGEN a toujours été en première ligne pour soutenir ces combats.

Durant les années 60, les militants MGEN étaient aux côtés du Planning Familial pour informer les femmes et porter leurs revendications tandis que les équipes de son centre médical parisien délivraient des contraceptifs, mus par leurs convictions, en toute discrétion.

Dès 1975, l'Assemblée générale de la MGEN a décidé de prendre en charge le remboursement des interruptions volontaires de grossesses que la loi Veil venait tout juste de légaliser. Une décision prise avant l'Assurance-maladie, éthique, juste, courageuse alors que le débat faisait encore rage dans notre pays.

Aujourd'hui encore, l'engagement de Simone Veil, son discours humaniste et son militantisme nous inspirent. »

Thierry Beaudet, président du groupe MGEN

Contacts Presse : Benoît Coquille - bcoquille@mgen.fr - 01 40 47 23 92

Le groupe MGEN, « la référence solidaire »

Le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance-maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports, de l'Environnement et offre des couvertures complémentaires ouvertes à tous. Il gère également 55 établissements sanitaires et médico-sociaux : médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, santé mentale, hébergement de personnes âgées et handicapées. Le groupe MGEN protège plus de 4 millions de personnes et réalise un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros. Il compte 9300 salariés.

www.mgen.fr

www.twitter.com/groupe_mgen